

DECLARATION CONJOINTE
ENTRE LE ROYAUME DU MAROC
ET LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

(Rabat, le 4 octobre 2022)

1. Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger, Monsieur Nasser Bourita, a reçu, le 4 octobre 2022, le Ministre des Affaires Etrangères et Européennes du Grand-Duché de Luxembourg, M. Jean Asselborn, qui effectue une visite de travail au Maroc.
2. Les deux Ministres ont eu des échanges fructueux sur l'importance de l'approfondissement des relations historiques entre le Maroc et le Luxembourg, tout en marquant leur volonté partagée de renforcer davantage le partenariat entre les deux pays.
3. Les deux Ministres ont loué l'amitié et la grande estime qui existe entre les familles royales des deux pays.
4. Le Luxembourg salue les réformes menées par le Maroc, sous le Leadership de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI pour une société et une économie marocaines plus ouvertes et plus dynamiques.
5. M. Bourita et M. Asselborn ont réaffirmé leur volonté de rehausser la coopération entre les deux pays vers un partenariat multidimensionnel visant à approfondir le dialogue et la concertation sur des questions régionales et internationales d'intérêt commun.
6. Les deux Ministres se sont félicités, à ce titre, de la visite prochaine au Maroc de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier et du Ministre de l'Économie du Luxembourg, à la tête d'une délégation économique. Ils ont souligné leur aspiration à développer davantage leurs relations économiques et commerciales, en encourageant les entreprises luxembourgeoises à explorer les nouvelles opportunités d'investissement au Maroc, aussi bien au niveau bilatéral que dans le cadre d'une coopération triangulaire Maroc-Luxembourg-Afrique.
7. Le Luxembourg réaffirme la place du Maroc comme un partenaire essentiel de l'Union européenne en Afrique, et soutient le renforcement du Partenariat Stratégique Maroc-UE.
8. Le Luxembourg salue le rôle important du Maroc et sa contribution majeure en faveur de la stabilité et du développement durable de la région, ainsi que son engagement efficace dans la lutte contre le terrorisme international, essentiel pour la sécurité et la stabilité de la région euro-méditerranéenne.
9. Les deux Ministres qui ont constaté leur convergence de vues sur les questions régionales et internationales d'intérêt commun, sont convenus de poursuivre cette concertation pour renforcer la paix et la sécurité dans la région.

10. Les deux parties ont souligné leur volonté de s'engager en faveur des droits de l'Homme en général, des droits des femmes et de l'égalité des genres en particulier, et de poursuivre la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles.
11. Les deux Ministres ont réaffirmé l'importance primordiale d'un ordre international fondé sur la règle de droit et les principes fondamentaux de la charte des Nations Unies et ont marqué leur préoccupation quant à l'impact de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire et énergétique.
12. Concernant la question du Sahara occidental, le Ministre Asselborn a réitéré le soutien de longue date du Luxembourg au processus mené par les Nations Unies pour une solution politique, réaliste, pragmatique, durable et mutuellement acceptable pour les parties.

Les deux parties conviennent de l'exclusivité de l'ONU dans le processus politique et réaffirment leur soutien à la résolution 2602 du Conseil de sécurité de l'ONU qui a noté le rôle et la responsabilité des parties dans la recherche d'une solution politique réaliste, pragmatique, durable et fondée sur le compromis.

Dans ce contexte, le Luxembourg considère le plan d'autonomie présenté en 2007 comme un effort sérieux et crédible du Maroc et comme une bonne base pour une solution acceptée par les parties.

Les deux Ministres ont salué la nomination de l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations Unies, M. Staffan De Mistura, et ont réaffirmé leur soutien à ses efforts pour faire avancer le processus politique sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies.

13. Le Maroc et le Luxembourg se félicitent de leur coordination sur des questions d'intérêt commun au niveau des organisations internationales et régionales.